



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

l'environnement au service du développement

L'environnement au service du développement

La mission du PNUE est de montrer la voie et d'encourager la coopération pour protéger l'environnement.

Elle se doit aussi d'être une source d'inspiration et d'information pour les Etats et les populations et un instrument de facilitation leur permettant d'améliorer la qualité de leur vie sans toutefois compromettre celle des générations à venir.



Le développement durable passe par une gestion avisée de l'environnement

Le Programme joue le rôle de catalyseur, de défenseur, d'instructeur et de facilitateur œuvrant à promouvoir l'usage avisé et le développement durable de l'environnement mondial.

A cette fin, le PNUE collabore avec de nombreux partenaires, dont les autres organes des Nations Unies, des organisations internationales, des gouvernements nationaux, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et la société civile.



Que fait le PNUE ?

- Il évalue les conditions et les tendances environnementales mondiales, régionales et nationales ;
- Il développe des instruments environnementaux nationaux et internationaux ;
- Il renforce les institutions pour une bonne gestion de l'environnement ;
- Il intègre le développement économique et la protection de l'environnement ;
- Il facilite le transfert des connaissances et de technologies pour le développement durable ;
- Il encourage de nouveaux partenariats et de nouvelles attitudes dans la société civile et le secteur privé.



Le PNUE à travers le monde

Le siège du PNUE est à Nairobi (Kenya). Etant basé en Afrique, le PNUE est très proche des problèmes auxquels sont confrontés les pays en voie de développement.

Afin d'assurer son efficacité au niveau mondial, le PNUE dispose de six bureaux régionaux :

- **Afrique** : Nairobi, Kenya
- **Amérique du Nord** : Washington DC, Etats-Unis
- **Amérique latine et Caraïbes** : Mexico, Mexique
- **Asie et Pacifique** : Bangkok, Thaïlande
- **Asie occidentale** : Manama, Bahreïn
- **Europe** : Genève, Suisse



La Division Technologie, Industrie et Economie du PNUE est basée à Paris (France) et dispose de branches à Genève (Suisse) et à Osaka (Japon).

Le PNUE a également des bureaux de liaison à Brasilia (Brésil), Bruxelles (Belgique), Moscou (Russie), New York (Etats-Unis) et Pékin (Chine).

Le PNUE soutient un réseau grandissant de centres d'excellence, tels que :

- Le Centre de collaboration du PNUE en matière d'énergie et d'environnement (UCCEE);
- Le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (UNEP-WCMC)
- Les Centres de données sur les ressources environnementales du monde (Centres GRID).



Comment fonctionne le PNUE ?

Le PNUE comprend huit divisions chargées de promouvoir et de faciliter une gestion avisée de l'environnement en faveur du développement durable :

- la Division de l'Alerte rapide et de l'Evaluation
- la Division de l'Elaboration des politiques et du Droit de l'environnement
- la Division de la Communication et de l'Information
- la Division de la Coopération régionale
- la Division de la Coordination du Fonds pour l'environnement mondial
- la Division de la Mise en œuvre des politiques environnementales
- la Division des Conventions sur l'environnement
- la Division Technologie, Industrie et Economie



Le PNUE abrite également les secrétariats de nombreuses conventions environnementales internationales, dont :

- le Secrétariat de l'Ozone
- le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal
- la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
- la Convention sur la diversité biologique
- la Convention sur les espèces migratoires
- la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux
- la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
- la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable*

* Secrétariat abrité conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)



Quelques faits marquants de l'histoire du PNUE

- 1972 : Le PNUE est créé à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain
- 1973 : Adoption de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
- 1975 : Plan d'action pour la Méditerranée, premier de treize plans d'action régionaux mis en œuvre dans le cadre du programme du PNUE ayant trait aux mers régionales
- 1979 : Convention de Bonn sur les espèces migratoires
- 1985 : Convention de Vienne relative à la protection de la couche d'ozone
- 1987 : Protocole de Montréal relatif aux substances qui nuisent à la couche d'ozone



- 1988 : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- 1989 : Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux
- 1992 : Convention sur la diversité biologique
- 1995 : Programme d'action mondial, lancé dans le but de protéger le milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres
- 1998 : Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable
- 2000 : Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques
- 2000 : Déclaration de Malmö : un appel à l'action lancé par le premier Forum ministériel mondial sur l'environnement



CULTURA TRATTATA
CON SIALAN 35 EC
1^a CLASSE TOSSICO

REGISTRAZIONE SIALAN 35 EC N° 1002 del 18/01/1998

- 2000 : Déclaration du Millénaire : assurer un environnement durable devient un des huit Objectifs du Millénaire pour le développement
- 2001 : Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)
- 2002 : Le Sommet mondial sur le développement durable réaffirme le rôle central du PNUE dans la lutte internationale en faveur du développement durable
- 2005 : Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, adopté par le Conseil d'administration du PNUE et mandatant l'organisation de soutenir les pays en voie de développement au niveau national
- 2005 : Le Sommet mondial souligne l'importance de l'environnement dans la réalisation du développement durable



L'évaluation, le suivi et la présentation de rapports environnementaux

La Communauté internationale doit être en mesure d'évaluer, de prévoir et de répondre aux besoins actuels et émergents, afin d'aborder efficacement les grands problèmes environnementaux du XXème siècle.

Le PNUE met à la disposition de tous des données et des informations environnementales. Il aide aussi les gouvernements à tirer profit de cette information pour mieux planifier le développement durable.



Les évaluations phares du PNUE sont comprises dans la série de rapports sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO), élaborée en collaboration avec un vaste réseau de partenaires, œuvrant aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial. Les données fournies par ces partenaires alimentent non seulement le processus GEO, mais également d'autres évaluations, y compris l'Evaluation mondiale des eaux internationales (GIWA) et l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire.

Le PNUE assiste les gouvernements à anticiper et à réagir face aux catastrophes d'origine environnementale ou qui ont de graves séquelles écologiques. Il les aide également à gérer ces catastrophes.

Le PNUE évalue aussi les conséquences environnementales des conflits armés et fournit des conseils en matière de nettoyage et de mitigation de leurs effets.



Renforcement des cadres juridique et institutionnel et élaboration de politiques en matière d'environnement

Le PNUE aide à façonner les structures juridiques et institutionnelles nécessaires pour sauvegarder l'environnement mondial.

De nombreux accords internationaux relatifs à l'environnement ont été conclus avec le concours du PNUE, notamment le Protocole de Montréal pour reconstituer la couche d'ozone, et l'éventail grandissant de traités régissant la production, le transport, l'utilisation, et le traitement de produits chimiques et l'ensemble de traités ayant trait à la biodiversité mondiale.



Le PNUE épaulé les gouvernements nationaux, particulièrement ceux de pays en développement, en matière de participation aux négociations internationales, de respect des obligations aux termes d'accords internationaux, de développement des institutions et d'élaboration et promulgation des lois relatives à la protection de l'environnement.

Le PNUE développe des directives politiques pour répondre aux questions environnementales les plus urgentes, comme la pénurie de plus en plus sévère d'eau, la dégradation du milieu marin et la pollution atmosphérique.

Le PNUE a également lancé un processus intergouvernemental ministériel, pour renforcer la gouvernance en matière d'environnement et revigorer l'engagement mondial vis-à-vis le développement durable.



L'utilisation et la gestion durable des ressources naturelles

Le PNUE travaille de concert avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile en vue de sauvegarder les ressources naturelles du monde entier.

Outre l'appui à la mise en œuvre d'évaluations et le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles, le PNUE encourage le dialogue et la coopération entre toutes les parties prenantes, l'échange de meilleures pratiques et d'expériences réussies, le transfert de connaissances et de technologies et la mise en œuvre de projets pilotes.



On notera, à titre d'exemple :

- le programme ActionOzone, qui appuie la mise en œuvre du Protocole de Montréal et la réhabilitation de la couche d'ozone en veillant à l'élimination des produits qui nuisent à la couche d'ozone.
- Le Programme d'action mondiale, qui vise à protéger le milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, en encourageant la gestion intégrée des bassins fluviaux et des zones côtières.
- Le Réseau d'action international en faveur des récifs coralliens, qui facilite la conservation et la gestion durable des récifs coralliens du monde.
- Le Projet pour la sauvegarde des grands singes (GRASP), qui mobilise la volonté politique en faveur du parent le plus proche de la race humaine et de son habitat forestier.



Intégrer le développement économique et la protection environnementale

Le PNUE encourage les acteurs des secteurs public et industriel et du monde des affaires à développer et à adopter des politiques, des stratégies, des méthodes et des technologies saines en matière d'environnement.

Cet objectif demande de susciter une prise de conscience générale, d'arriver à un consensus international, d'élaborer des codes de pratiques et des instruments économiques, de renforcer les capacités, d'échanger l'information et d'initier des projets pilotes.



Le PNUE a lancé un programme très actif en matière d'énergie. Il vise à confronter les conséquences environnementales associées à la production et à l'utilisation de l'énergie. Cela comprend le changement climatique mondial et la pollution atmosphérique locale.

Le PNUE s'intéresse aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, aux transports et aux questions financières et politiques ayant trait à l'énergie.

Par le biais d'une diffusion efficace d'informations, le PNUE soutient les acteurs gouvernementaux et privés pour que leurs décisions énergétiques intègrent parfaitement les coûts sociaux et environnementaux.



Le PNUE se préoccupe de questions liées à la consommation et à la production durable et travaille étroitement avec les gouvernements et le secteur privé pour :

- Intégrer les considérations environnementales dans les politiques commerciales, nationales et internationales
- Favoriser l'échange de modes de consommation et de production durables et le transfert de technologies écologiquement saines vers les pays en développement, dans des domaines tels que l'eau, la gestion des déchets et la production alimentaire
- Promouvoir une gestion sans danger des produits chimiques
- Encourager l'approvisionnement durable et la responsabilisation à l'environnement par le biais de projets volontaires tels que la Déclaration internationale relative à la Production propre, le Pacte mondial, l'Initiative mondiale relative au reporting, l'Initiative Finance, l'Initiative mondiale pour un environnement électronique durable et l'Initiative à l'intention des opérateurs touristiques.



Promouvoir la participation publique dans la gestion environnementale

Le PNUE encourage la société civile, plus particulièrement les organisations non gouvernementales et les groupes majeurs tels que les femmes et les populations autochtones, à participer activement à la prise de décision environnementale.

Le PNUE cherche tout particulièrement à favoriser l'accès à l'information environnementale et à impliquer la société civile aux délibérations annuelles du Conseil d'administration du PNUE et du Forum ministériel mondial sur l'environnement.



Le PNUE a conçu un programme de grande envergure à l'intention de la jeunesse et des enfants. Il comprend des conférences, des campagnes et d'autres événements à haute visibilité, ainsi que des publications ciblées et un site web pour éduquer les enfants et la jeunesse sur les modes de consommation durable. Le PNUE élabore également des programmes d'éducation et de formation en matière d'environnement pour toute la société.

Les publications du PNUE, ses activités médiatiques et événements spéciaux comme la Journée mondiale de l'environnement et la campagne Nettoyons la Terre, ses prix environnementaux, tels que le Prix Champions de la Terre et le Prix Sasakawa du PNUE, sans oublier son concours de photographie Objectif sur votre monde, aident à maintenir l'environnement à la une des médias.





Programme des Nations Unies pour l'environnement

P.O. Box 30552 Nairobi, Kenya

Tél: +254(0)20 762 1234

Fax: +254(0)20 762 3927

courriel: unepub@unep.org

Site web: www.unep.org

l'environnement au service du développement